



LE RISQUE

INONDATION

Une inondation se manifeste par un débordement du lit mineur d'une rivière ou d'un fleuve. Les eaux recouvrent une zone, plus ou moins rapidement avec des hauteurs d'eau variables.

Le territoire de la commune de Saumur est exposé aux crues de la Loire et du Thouet. Une crue de grande ampleur sur la Loire se propage en plusieurs jours, le Thouet est soumis à un régime de type torrentiel avec une montée des eaux parfois très rapide. Près de 10000 logements et 15200 personnes sont concernés par le risque inondation, ainsi que de nombreux équipements publics et activités économiques.

LES RISQUES

L'inondation se manifeste de différentes manières :

- par des crues lentes générant des inondations de plaine ;
- **par du ruissellement**, quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols ou de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales

Dans certains cas, des inondations se manifestent suite à une **rupture de digue** ou à une **remontée de nappe**.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.vigicrues.gouv.fr

- La surveillance et la prévision sont assurées par la préfecture et le Service de prévision des crues (SPC).
- Si la commune est concernée, le Plan local d'urbanisme (PLU) prend en compte les dispositions définies par le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ces mesures conditionnent l'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construction et/ou prescriptions selon la localisation des parcelles). Il est demandé aux particuliers en zone inondable de réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâtiment imposés par les PPRI. Ces travaux font l'objet de subventions.
- L'information des acquéreurs et locataires (IAL) fait l'état des risques auxquels l'habitation est exposée.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Arrimer les cuves de fioul ou de gaz



Préparer son kit d'évacuation : papiers d'identité, moyens de paiement, équipements importants...

DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE



Monter et/ou surélever le mobilier



S'informer de la montée des eaux



Prévoir une réserve d'eau potable et d'aliments



Mettre les animaux à l'abri



Mettre les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau

AU MOMENT DE L'ORDRE D'ÉVACUATION



Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations...pouvant être atteints par les eaux et utiliser des dispositifs de protection temporaire (sacs de sable, batardeaux)



Couper le gaz et l'électricité



Ne pas utiliser les ascenseurs



S'informer des consignes à respecter (radio France Bleu 100.9 FM, mairies, médias)



Mettre son véhicule en lieu sûr (point haut)



Emprunter les itinéraires d'évacuation et se diriger vers les centres d'accueil pré-définis, sans autre solution d'hébergement



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) afin de libérer les lignes pour les secours

LES DERNIÈRES CRUES MAJEURES

Le territoire communal est exposé à trois types d'inondation :

- **L'inondation par crue lente**, elle génère des inondations de plaines, soit par débordement direct (sortie du lit mineur) ou indirect (remontée de nappe phréatique). C'est le type d'inondation majeur dans le Maine-et-Loire et la région ligérienne.
- **L'inondation par rupture de levée**, lorsque la montée des eaux fragilise le pied de digue ou le corps de l'ouvrage. Cette situation met en danger l'ensemble des populations situées dans la vallée, derrière les digues de Saumur et de l'Authion.
- **Le ruissellement urbain** pouvant survenir lors d'orages importants. Les très fortes précipitations sont susceptibles de saturer le réseau d'eaux pluviales, provoquant l'inondation de points bas.

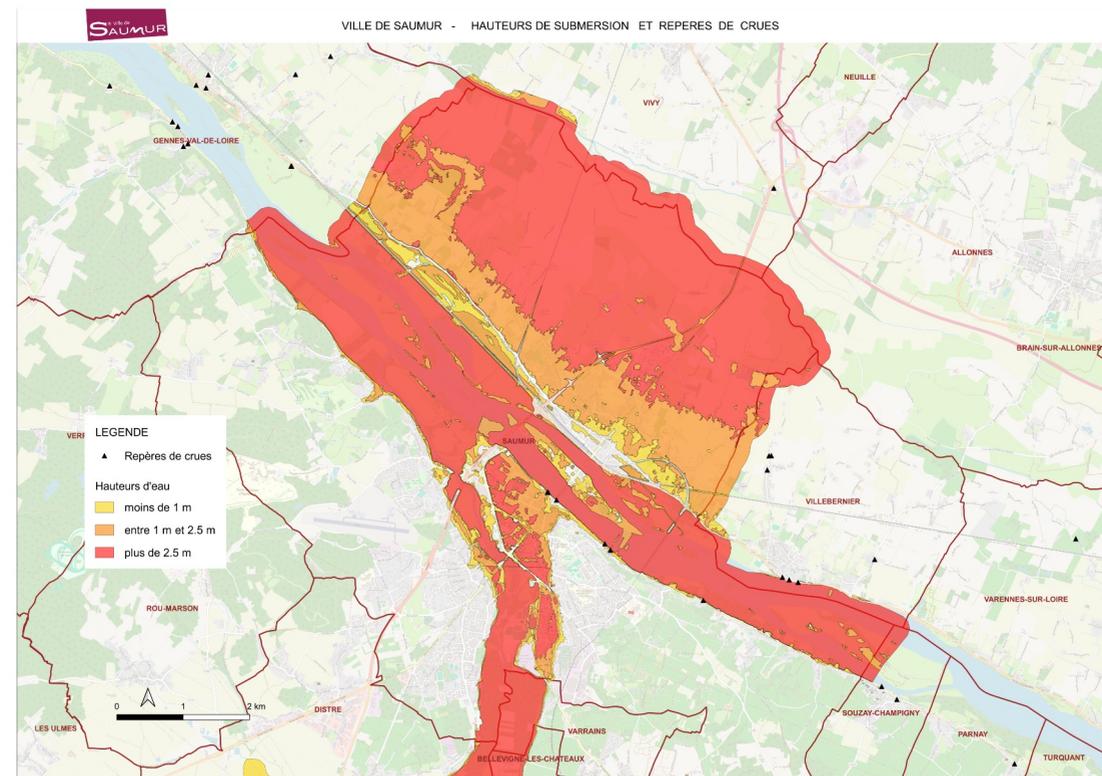
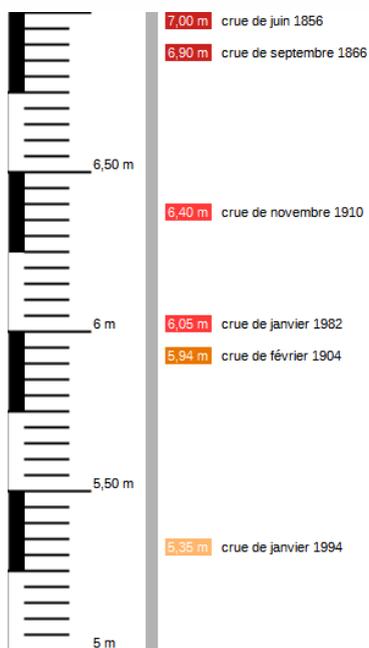


En haut : rue du Port Cigongne, île d'Offard en décembre 1982

En bas : Échelle de crue du pont Cessart et station de mesure Vigicrue

LES CRUES LES PLUS IMPORTANTES DEPUIS 1856

mesurées à l'échelle du pont Cessart



L'INONDABILITÉ
SUR MA COMMUNE



Repère de crue Hôtel de Ville

VIVRE DERRIÈRE LES LEVÉES

Les levées de la Loire sont des ouvrages très anciens dont les premières mentions remontent au VIII^e siècle. Elles ont été initialement construites pour l'assèchement des marais, puis ont permis le développement de l'agriculture au courant du XIX^e siècle. Certaines ont pris à ce jour le statut de digue de protection contre les inondations.

Une digue est un ouvrage en béton, en terre ou en enrochement, ou une simple levée de terre destinée à canaliser un cours d'eau et protéger la population contre les inondations.

Un système d'endiguement peut-être composé d'une ou de plusieurs digues et classé par catégorie : A, B ou C (Décret Dignes 2015).

Il faut distinguer :

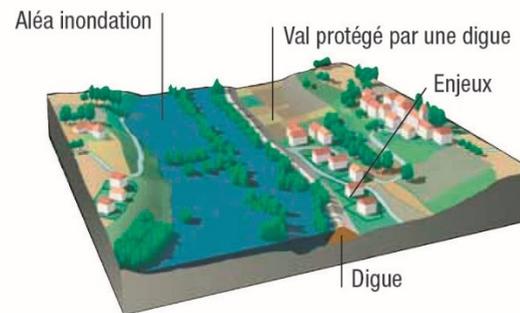
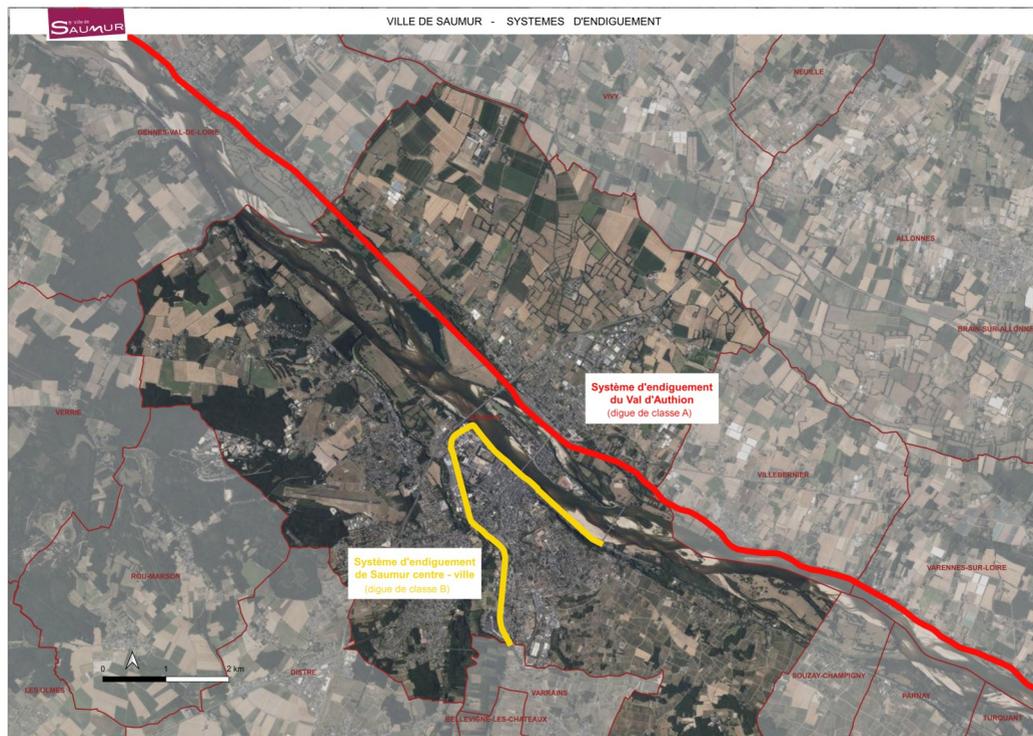
- **Le niveau de protection** correspond au niveau jusqu'auquel il n'y a pas d'entrée d'eau dans la zone protégée. C'est le niveau au-delà duquel le gestionnaire ne peut garantir la tenue de ses ouvrages.

- **Le niveau de sûreté** se définit comme le niveau d'eau au-dessus duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable (liée à la résistance de l'ouvrage).

Environ 10 000 logements sont situés dans des zones protégées par des levées : la totalité du centre-ville de Saumur, le quartier du Chemin Vert et la commune déléguée de Saint Lambert des Levées.

Les ouvrages de protection présents sur la commune sont **la digue de l'Authion** (digue de classe A) et **la digue de Saumur centre-ville** (digue de classe B).

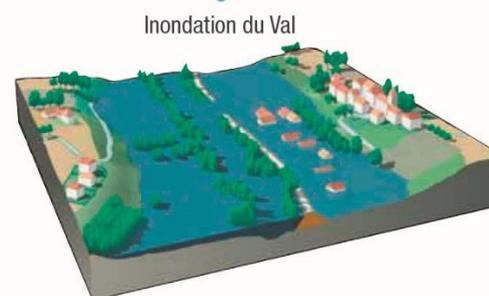
Les digues à Saumur



La «Loire moyenne» compte environ 500 km de digues se répartissant en plus de 40 systèmes endigués couramment appelés « vals ».

Il existe 3 grands types de rupture de digue :

- par surverse (quand un flot continu passe par-dessus l'ouvrage),
- par érosion externe et affouillement (brèche),
- par érosion interne avec creusement de galeries à travers la digue.



Rupture de la levée de Belle Poule, le 7 juin 1856

Crédit image : Graphies MEDD-DPPR